



**COMMUNIQUÉ**  
**AU SUJET**  
**DES NOUVELLES CARTES DE PENSIONNÉS DE LA CMR.**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ses prestations, la Caisse Marocaine des Retraites a mis en place une nouvelle carte de pensionné qui a pour objectif de servir de pièce d'identification des bénéficiaires des prestations gérées par la CMR et de remplacer les cartes d'émargement comme support de paiement à compter du 1er janvier 2012.

Ces cartes ont bénéficié dans un premier temps, en janvier 2012, aux 134 000 pensionnés payés en numéraire au sein du réseau d'AL BARID BANK. Cette distribution a été assurée par les agences d'AL BARID BANK au niveau desquelles les intéressés ont été payés au mois d'octobre 2011. Pour les intéressés qui n'ont pas pu retirer leur carte, celles-ci restent disponibles dans le réseau d'AL BARID BANK jusqu'à fin mars 2012.

Il est, également, à signaler que les pensionnés qui n'ont pas reçu leur carte continueront d'être payés avec l'ancienne carte d'émargement et ce, en attendant de disposer de la nouvelle carte.

De même et à compter du mois de janvier 2012, tous les nouveaux pensionnés, quelque soit la nature de leur pension et leur mode de paiement, recevront par courrier leur carte à domicile accompagnée d'un brevet de pension.

Concernant les pensionnés payés par virement bancaire, la confection de leur carte sera réalisée dans une phase ultérieure. L'échéancier et le mode de diffusion de la carte seront arrêtés et communiqués par courrier aux intéressés au moment opportun sachant que cet échéancier s'étalera jusqu'à fin décembre 2013. Ainsi, les allocataires seront avertis par la CMR de la date de la remise de leur nouvelle carte de pension par voie postale ou à travers les réseaux de paiement des partenaires de la Caisse.